

____ THONON
agglomération



**Contrat
Local de
Santé**

Au service de la santé globale

Contrat Local de Santé

Thonon Agglomération

2026-2030



Sommaire

1- Avant- propos	4
2- Processus d'élaboration du 1 ^{er} Contrat Local de Santé (CLS) en 2025	6
3- Les données clés du diagnostic 2025	7
4- Les principes d'action du CLS	10
5- Les 4 axes stratégiques du CLS	11
Axe 1 - Prévention et promotion d'une santé de proximité	12
Axe 2 - La santé mentale à tous les âges de la vie	13
Axe 3 - Un environnement favorable à la santé	14
Axe 4 - Un accès à la santé plus égalitaire	15
6- Les fiches actions	17
7- Moyens et évaluation	30
8- Le cadre légal.....	31



1- Avant- propos



En 2020, la dernière crise sanitaire majeure mettait le pays, et même une partie du Monde à l'arrêt. Mettant clairement en évidence, que sans la Santé, l'activité humaine ne peut se concevoir. Ces dernières années, la croissance démographique particulièrement importante enregistrée sur notre territoire en raison de son attractivité est une chance, mais vient également renforcer les manques et inégalités d'accès au niveau des services disponibles, dont la santé.

A l'écoute de son territoire et des besoins exprimés en matière de santé, depuis sa création, l'agglomération est fière d'avoir participé et soutenue des projets comme les deux Maisons de santé pluridisciplinaires de Douvaine et de Sciez, la Maison des Adolescents ou encore l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité.

Aujourd'hui, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, de ses partenaires et membres, l'agglomération fait le choix d'aller plus loin et de porter une vraie politique de santé publique à l'échelle locale.

En élargissant ses compétences, elle se dote ainsi de son premier Contrat Local de Santé ou CLS. Basé sur une approche participative et inclusive, le CLS est un outil opérationnel et pragmatique qui apporte une réponse de territoire aux enjeux de santé de la population.

Visant la réduction des inégalités territoriales de santé et l'amélioration de la santé globale, ce premier plan d'action 2026-2030 est l'aboutissement d'un travail collectif mené au cours de cette année 2025 engageant élus, techniciens, professionnels du soin du médico-social, des associations et des citoyens.

Outil partenarial et de coordination, il met du lien entre les collectivités et les acteurs de la santé et offre ainsi l'opportunité de faire ensemble ce que chaque entité à titre individuelle ne pourrait faire. En réalisant un maillage le plus fin possible, il offre une meilleure continuité des parcours de soins pour le citoyen et va au-delà de l'accès au soin en travaillant sur l'ensemble des déterminants de santé.

Et c'est précisément ici, que les collectivités ont un rôle essentiel à jouer. En intervenant au quotidien auprès des habitants sur leur cadre de vie : urbanisme, traitement des déchets, eau potable et assainissement, qualité de l'air, biodiversité, mobilité, alimentation, développement durable, elles portent les politiques qui peuvent influencer positivement notre santé.

Parce qu'un territoire dynamique et durable, c'est en premier lieu un territoire qui offre un cadre de vie favorable à la santé de ses habitants, l'agglomération mettra en œuvre dès 2026 les actions inscrites au sein du CLS au plus proche des habitants grâce à l'engagement de toutes et tous.

Convaincu que la vie en société ne peut se concevoir sans que les membres qui la composent soient en possession de leur pleine capacité, l'agglomération investit le champ de la santé et est satisfaite de voir se concrétiser ce projet nourrit de longue date. La santé comme droit fondamental est de la responsabilité de toutes et tous et nous nous mobilisons pour protéger et conserver votre santé.

Christophe ARMINJON

Président de Thonon Agglomération



Depuis plusieurs années, la Haute-Savoie connaît une évolution démographique et sociale rapide qui transforme profondément les besoins de santé de ses habitants. Ces dynamiques exigent des réponses de proximité, construites avec celles et ceux qui connaissent le territoire, ses atouts comme ses fragilités.

C'est tout le sens du Contrat Local de Santé : un outil simple, concret, qui permet de rassembler collectivités, professionnels du soin, acteurs du médico-social, associations et habitants autour d'un même objectif : améliorer durablement la santé de la population, au plus près de son cadre de vie.

À l'échelle départementale, cette démarche participe à un mouvement plus large de structuration territoriale, fondé sur la coopération, la lisibilité des actions et l'anticipation des besoins.

L'Agence Régionale de Santé s'engage pleinement dans cette dynamique. Présente au quotidien auprès des élus et des partenaires locaux, elle joue un rôle d'appui, de coordination et de conseil afin de soutenir les projets qui renforcent la prévention, améliorent l'accès aux soins et favorisent le maintien de l'autonomie.

Le diagnostic partagé mené en 2025 a permis de faire émerger une lecture fine des enjeux du territoire : tensions d'accès à un médecin traitant, attentes fortes en matière de prévention, besoins accrus en santé mentale, mais aussi influence du cadre de vie, des mobilités ou de la saisonnalité.

Ces constats nourrissent aujourd'hui un programme d'actions pragmatique, coconstruit avec une pluralité d'acteurs rencontrée dans le cadre de la démarche.

En soutenant la construction de ce premier CLS, l'ARS réaffirme une conviction : les politiques de santé les plus efficaces sont celles qui s'ancrent dans les réalités territoriales, qui s'appuient sur les acteurs du terrain et qui privilégient des réponses coordonnées plutôt que juxtaposées.

Notre rôle est de garantir cette cohérence, d'encourager l'innovation locale et de veiller à ce que chaque action contribue à réduire les inégalités de santé.

Je veux saluer ici l'engagement de Thonon Agglomération et des communes, ainsi que la mobilisation des professionnels, des associations et des institutions partenaires. La qualité du travail collectif mené tout au long de l'année 2025 montre combien ce territoire porte une dynamique forte de coopération et d'action.

L'ARS est aux côtés de l'agglomération pour accompagner la mise en œuvre du contrat car la santé de la population se construit d'abord ici, dans les territoires, au plus près des habitants.

M. Reynald LEMAHIEU

*Directeur de la Délégation Départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne Rhône Alpes*

2- Processus d'élaboration du 1^{er} Contrat Local de Santé (CLS) en 2025

La santé : une nouvelle compétence

En janvier 2025, Thonon Agglomération fait part officiellement à l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes (ARS) de sa volonté de s'engager dans la mise en œuvre d'un CLS. L'agglomération demande l'accompagnement dans la démarche et procède, en parallèle, à une **modification statutaire qui la rend compétente en matière de santé** par arrêté préfectoral du 27 mars 2025.

Réalisation du diagnostic local de santé partagé

Entre juin et septembre 2025, les services réalisent le **diagnostic local qui intègre une analyse des données statistiques** du territoire en matière de santé. Les chiffres ont été **affinés via 50 entretiens réalisés avec 89 acteurs locaux** : élus, techniciens, professionnels du soin, du médico-social et citoyens.

Un **questionnaire habitant a été diffusé pour un total de 1152 réponses** permettant de préciser et d'arrêter les priorités stratégiques du CLS.

Elaboration collective du contrat local de santé

Le 10 septembre s'est tenue la première instance de gouvernance du CLS réunissant les cosignataires et élus des communes volontaires en vue de préparer le **premier comité de pilotage (COFIL) du CLS, qui s'est tenu le 16 octobre**. Il a validé le diagnostic, les axes stratégiques et le modèle de gouvernance. Le 30 octobre, la plénière du CLS a permis de présenter le diagnostic et d'échanger collectivement avec l'assemblée sur ses orientations.

Entre octobre et novembre, **4 séances de travail collectifs** (une par thématique) ont permis de faire émerger les actions prioritaires sous chaque axe du CLS. 56 participants de tous horizons : élus, citoyens, techniciens, professionnels du soin et du médico-social. **11 actions prioritaires ont été arrêtées et inscrites dans le document final**.

Révision, validation finale et adoption

Le document final du CLS a été présenté en **réunion préparatoire de COFIL le 1^{er} décembre et en Conférence Intercommunale des Maires le 9 décembre 2025**. Suites aux révisions apportées au document, le CLS a été adopté en COFIL le 19 décembre et en **Conseil Communautaire du 27 Janvier 2026**. Sa signature officielle date du **28 janvier 2026 pour une durée de 5 ans**.



3- Les données clés du diagnostic 2025

Photographie du territoire et de ses habitants

Thonon Agglomération regroupe 25 communes et une population estimée à 94 873 en 2022 selon l'INSEE, soit une densité 2 fois supérieure à la moyenne départementale. Le taux de **croissance démographique est particulièrement élevé ; +1.5% par an** sur la période 2016-2022, dont 1.1% est dû au solde migratoire et donne une population plutôt jeune. La **médiane de revenu mensuel par ménage est de 2479 euros** en 2021, en comparaison avec la moyenne régionale à 1983 euros.

Le territoire se caractérise par une **disparité entre la ville centre et les communes urbaines**. Thonon-Les-Bains concentre 40% de la population, la précarité mais également les services. Il est mis en lumière l'évolution de la composition des foyers, avec des foyers composés d'une seule personne de plus en plus nombreux et ce à tous les âges de la vie. Le taux de foyers monoparentaux est passé de 13% à 24% entre 1990 et 2022. Le phénomène migratoire renforce cette tendance avec des ménages éloignés de leurs proches. **L'isolement social étant un facteur de risque, l'évolution de la composition des ménages est une donnée importante.**



Le transport et les déplacements sont un enjeu central sur le territoire, où il est plus pertinent de parler en temps de déplacement qu'en distance physique. L'accès aux services doit être travaillé en intégrant cette notion pour assurer une répartition équitable.

Bénéficiant d'un territoire attractif et économiquement privilégié, dû à la proximité de la Suisse, il n'en demeure pas moins que l'augmentation constante de la population crée des tensions au **niveau de la disponibilité des services et particulièrement en santé avec des inégalités marquées** sur lesquelles le CLS a pour vocation de travailler. Si les services existent, on assiste à un sous-calibrage qui fait peser une lourde charge sur les professionnels en exercice.

Votre santé, votre Avis ! Le regard des habitants sur leur santé

Interrogés sur la question de la santé via un court questionnaire, les habitants ont mis en évidence que les 3 facteurs les plus bénéfiques pour leur santé sont **l'activité physique, l'accès aux soignants et l'alimentation saine**. Selon les 1152 réponses obtenues, les trois axes prioritaires à travailler au sein du CLS sont :

- **L'accès aux soins**
- **L'hygiène de vie**
- **Le bien-être mental**

La problématique de **trouver un médecin traitant** est absolument centrale pour les répondants. Il apparaît **nécessaire de travailler l'attractivité du territoire pour inciter tous les soignants à s'installer et surtout rester.**

De même, il est important **d'améliorer l'orientation des personnes** et de simplifier la lecture des parcours de recours aux soins et de prise en charge.

Enfin, parmi les réponses apportées, il ressort l'importance de l'environnement de vie et de favoriser le lien social.

Un manque de moyens humains

Si les habitants soulignent le manque de médecins, le diagnostic met en **évidence le manque de personnel qui ne se limite pas aux soignants et se retrouve à tous les niveaux.** Avec **plus de 16 000 personnes de 16 ans et plus sans médecin traitant, le territoire enregistre une moyenne de 1 médecin pour 1800 personnes alors que la moyenne nationale est autour de 1/1000.** Le vieillissement des médecins en exercice et les demandes croissantes renforcent la tendance.

Ce manque de personnel se retrouve également au **niveau des infirmiers en libéral** avec une présence divisée par 2 par rapport à la moyenne nationale. L'ensemble des métiers permettant un maintien à domicile et une prise en charge sont en tension.

Si la proximité de la Suisse rend le territoire attractif et lui confère un avantage économique, on enregistre une fuite des soignants : **1 frontalier sur 10 est un soignant.** Malgré le fait qu'ils résident sur le territoire, les établissements de santé et du médico-social en général peinent à recruter selon leurs besoins.

La présence de l'hôpital public - les Hôpitaux du Léman- permet de proposer une offre de soins de proximité conséquente et de compléter en partie l'offre de médecine de ville et notamment d'avoir accès à des spécialistes peu présents en ville. Les pharmacies, par **leur présence locale et leur disponibilité**, prennent une place de plus en plus importante dans le parcours de l'utilisateur, qui recherche des solutions.

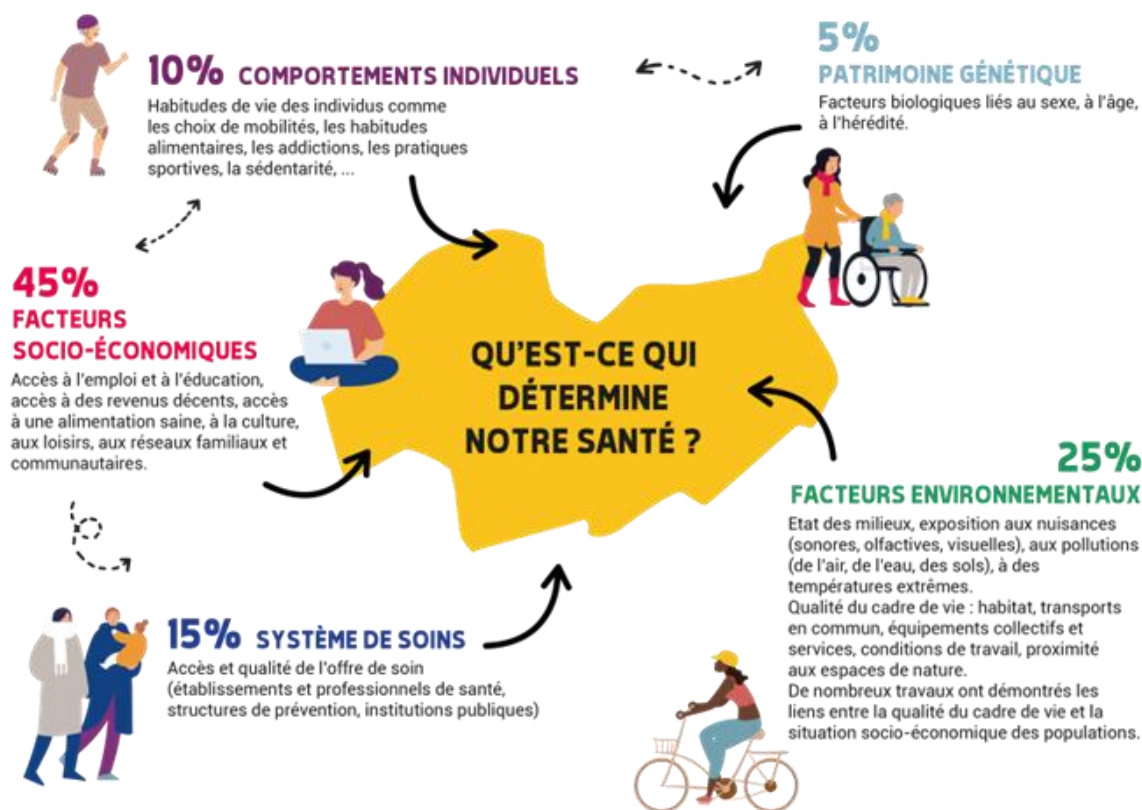
Il est à noter que 19 000 personnes disposent d'un accès variable aux soins en Suisse en tant que frontalier. Cet accès pourrait être complémentaire de l'offre présente sur le territoire.

L'enjeu de notre territoire est **de limiter au maximum les ruptures dans les parcours de soin et de simplifier l'orientation des usagers.**

Intervenir en amont

En prévention, le diagnostic montre que les **taux de dépistage des cancers et les vaccinations sont en dessous des objectifs fixés** par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Il est important de rappeler que plus les **prises en charge sont précoces et meilleures sont les pronostics.** Lever les freins pour réaliser ces examens et agir en amont de l'apparition des maladies permettent une amélioration de la santé au global.

Agir sur la santé globale



La santé est définie par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) comme un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La santé d'un individu est donc le résultat de l'impact de plusieurs déterminants de santé.

Ainsi, **les facteurs environnementaux et sociaux-économiques influencent à hauteur de 70% notre santé. L'influence du système de soins est de 15% et les comportements individuels et le patrimoine génétique couvrent les 15% restant.** Concevoir des actions sur l'environnement, le cadre de vie et agir sur les habitudes individuelles est le levier principal pour agir et créer un environnement favorable à la santé. Ainsi, **les collectivités locales**, du fait de leurs compétences transversales ont le pouvoir **d'agir directement sur les déterminants** et donc sur la santé des individus.

L'agglomération et les communes qui la composent **interviennent au quotidien sur le cadre de vie.** Elles portent les politiques publiques et déploient des actions concrètes, notamment dans les secteurs de : l'urbanisme, la mobilité, la gestion des déchets, la production d'eau potable, l'assainissement, la qualité de l'air, le logement, la cohésion sociale, la protection des milieux naturels. En intégrant la santé dans toutes ces actions, elles créent un environnement favorable à la santé de tous.

Le diagnostic 2025 complet ainsi que la version synthétique sont disponibles sur le site internet de Thonon Agglomération dans la rubrique « Contrat local de santé ».

4- Les principes d'action du CLS

Visant l'amélioration de la santé globale, l'implémentation de l'ensemble des actions du CLS s'appuie sur **3 principes qui composent l'ADN du Contrat local de santé**. Au cœur de chaque action, les acteurs veillent à **intégrer ces modalités d'intervention pour assurer la pertinence et l'efficacité**.



5- Les 4 axes stratégiques du CLS

Issu des conclusions du diagnostic local de santé et des priorités de santé publique, ce premier CLS pour Thonon Agglomération se décline en **4 axes stratégiques et 11 fiches actions**. Chaque fiche action porte une ou plusieurs actions opérationnelles sur les 5 années de mise en œuvre du CLS. L'ensemble du contrat et les actions opérationnelles ne sont pas figés dans le temps et évoluent en fonction des besoins et opportunités locales.



Axe 1 - Prévention et promotion d'une santé de proximité

Nos objectifs :

Agir avant que la maladie ne survienne. Intervenir au plus tôt et mettre l'accent sur la prévention primaire. Favoriser les comportements favorables à la santé. Agir à tous les âges de la vie en priorisant les publics les plus fragiles. Lever les freins associés et aller au plus près des populations.

Cet axe se décline en **2 grandes actions prioritaires** qui prévoient plusieurs actions opérationnelles.



Action 1 : Promouvoir le recours aux dépistages et aux vaccinations

Actions opérationnelles :

- Inciter la mise en place d'actions dédiées aux dépistages notamment des cancers et des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)
- Mettre en œuvre des actions destinées à améliorer la couverture vaccinale
- Déployer des actions destinées à faciliter l'accès de tous à la prévention bucco-dentaire – Dispositif M'T Dents

Action 2 : Favoriser les comportements favorables à la santé et les compétences de chacun

Actions opérationnelles :

- Mettre en place des actions permettant à chacun de pratiquer une activité physique, quel que soit son niveau ou ses capacités
- Développer des actions de sensibilisation sur la santé globale : Alimentation, addictions, santé sexuelle, écrans...
- Mettre en place un pôle ressource pour les professionnels : élus, techniciens, professionnels du soin et de médico-social (disponibilité d'outils de prévention)

Axe 2 - La santé mentale à tous les âges de la vie

Nos objectifs :

Déstigmatiser les questions de santé mentale et libérer la parole. Outiller pour améliorer le repérage précoce et orienter rapidement les personnes vers une prise en charge adaptée. Favoriser le lien social comme facteur de protection et promouvoir l'autonomie. Mettre en réseau les acteurs et opérer un vrai maillage de territoire. Promouvoir l'accès aux soins psychologiques.

Cet axe se décline en **3 actions prioritaires** qui prévoient plusieurs actions opérationnelles.



Action 3 : Développer le repérage précoce en santé mentale

Actions opérationnelles :

- Planifier des ateliers de formation destinés aux professionnels du soin et du médico-social
- Fournir des outils aux aidants et valoriser la pair-aidance et les personnes ressources
- Encourager la coordination et le travail en réseau des acteurs territoriaux en santé mentale
- Fluidifier l'accès aux soins psychologiques auprès des différents publics, notamment les plus précaires

Action 4 : Promouvoir la déstigmatisation en santé mentale

Actions opérationnelles :

- Appuyer et renforcer les actions de sensibilisation sur la santé mentale
- Promouvoir des actions qui renforcent le lien social comme levier de protection

Action 5 : Prévenir et prendre en charge les addictions

Actions opérationnelles :

- Accompagner les campagnes de sensibilisation aux addictions et prévenir les pratiques à risques
- Renforcer les compétences des acteurs pour un repérage précoce et fluidifier l'orientation des usagers

Axe 3 - Un environnement favorable à la santé

Nos objectifs :

Sensibiliser et outiller le public dès le plus jeune âge et les professionnels en santé environnementale. Améliorer l'environnement de vie, diffuser des messages positifs et agir sur le cadre de vie pour un impact positif sur la santé des individus. Intégrer la santé dans l'ensemble des politiques portées par les collectivités. Lutter contre les espèces à impact sur la santé humaine.



Cet axe se décline en **3 actions prioritaires** qui prévoient plusieurs actions opérationnelles.

Action 6 : Sensibiliser et outiller en santé environnementale

Actions opérationnelles :

- Planifier des sessions de formation pour les professionnels : élus, techniciens, professionnels du soin et du médico-social
- Soutenir les actions de sensibilisation en santé environnementale destinées à tous les publics, avec un focus particulier sur les publics les plus éloignés et les plus jeunes

Action 7 : Promouvoir des politiques visant l'amélioration de la qualité de vie

Actions opérationnelles :

- Inscrire la santé au cœur des politiques menées par l'agglomération : urbanisme, déchet, mobilité, eau et assainissement, qualité de l'air, alimentation, mobilité, logement, social ...
- Encourager un urbanisme soucieux de la santé des habitants

Action 8 : Développer une politique de prévention globale

Actions opérationnelles :

- Appuyer les actions de lutte contre les espèces à impact sur la santé humaine : Ambrosie, moustique tigre, tiques, chenilles...
- Soutenir la protection et la diversité des écosystèmes

Axe 4 - Un accès à la santé plus égalitaire

Nos objectifs :

Fluidifier, simplifier les parcours de soin dans une logique de continuité du soin. Mettre en réseau et favoriser le maillage territorial pour une prise en charge globale. Associer tous les modèles existants pour répondre collectivement aux besoins de la population. Créer un cadre propice à l'installation et au maintien des professionnels sur le territoire. Miser sur la formation des jeunes pour répondre aux enjeux de demain. Développer et supporter l'existant. Lever les freins des populations fragiles et précaires les plus éloignées des soins.



Cet axe se décline en **3 actions prioritaires** qui prévoient plusieurs actions opérationnelles.

Action 9 : Fluidifier les parcours de soins

Actions opérationnelles :

- Cartographier l'existant et faciliter le maillage des acteurs : ville, hôpital, médico-social, médecine scolaire, médecine du travail...
- Proposer d'instaurer un point unique d'orientation pour les usagers et/ ou un répertoire centralisé des ressources
- Soutenir les actions d'éducation à la santé

Action 10 : Favoriser l'installation et le maintien des professionnels sur le territoire

Actions opérationnelles :

- Valoriser les métiers du soin et du médico-social et offrir un environnement attractif : logement temporaire, transport, formation, internat, centres ressources pour les professionnels, exercice coordonné...
- Soutenir et faire évoluer les structures et projets existants par un accompagnement administratif et logistique

Action 11 : Mettre l'accent sur l'accès aux soins des populations fragiles et précaires

Actions opérationnelles :

- Accompagner les populations fragiles en déployant des actions ciblées pour lever les freins via un aller-vers, l'accès aux droits, la non-discrimination, l'accès au numérique

6- Les fiches actions



Fiche Action 1 : Promouvoir le recours aux dépistages et aux vaccinations

Constat/ Problématique	Le diagnostic local montre que les taux de recours aux dépistages des 3 cancers : sein, col de l'utérus et colorectal sont en dessous des objectifs fixés par l'assurance maladie et sont moindres qu'au niveau régional. Or, il est essentiel de dépister pour une prise en charge précoce, offrant de meilleurs pronostics. De plus, seul 22 % des jeunes éligibles au programme M'T dents, visant la prévention bucodentaire, bénéficient des rendez-vous. Enfin, les chiffres en matière de couverture vaccinale sont également en dessous des moyennes régionales et nationales.
Objectifs	Améliorer les taux de recours aux dépistages et la couverture vaccinale. Rendre plus visible les actions existantes.
Publics visés	Tous les publics
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, les cabinets de radiologie, les pharmacies, les laboratoires d'analyses médicales, les associations spécialisées, PMI et PMS, les communes, les services de la collectivité en contact direct avec le public, l'éducation nationale, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers AURA (CRCDC)
Modalités d'action	En se basant sur les initiatives existantes, déployer sur le territoire des actions d'information et de sensibilisation des publics et proposer des actions ciblées menant à un dépistage et au recours à la vaccination pour les publics les plus éloignés des parcours de soin. Réunir les acteurs et coordonner des campagnes à l'échelle de l'agglomération avec une communication unifiée. Identifier et lever les freins entravant les recours aux dépistages (ouverture de créneaux pour les mammographies par exemple). Coordonner avec les dentistes des créneaux pour les rendez-vous du programme M'T dents.
Pilotage	Thonon Agglomération et co-pilotage CPAM et CPTS du Haut-Chablais
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets dédiés de la CPAM et des mutuelles sur la prévention. Ressources internes mobilisées des communes et de l'agglomération pour la mise à disposition de logistique. Temps des professionnels présents sur les actions.
Evaluation	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées. Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés et nombre de personnes touchées. Evolution des taux remontés par la CPAM.
Lien avec d'autres dispositifs	Projet régional de santé 2018-2028, PRAPS 2023-2028 et SRS 203-2028. Interventions du département 74 en santé et prévention. Campagnes nationales de dépistage, de vaccination et M'T dents, convention territoriale globale (CTG) et contrat de ville, actions en cours des CPTS et CPAM. Axe 4 du projet médico-soignant des Hôpitaux du Léman (HDL)

Fiche Action 2: Favoriser les comportements favorables à la santé et les compétences de chacun

Constat/ Problématique	<p>L'état de santé de la population ne repose pas uniquement sur la qualité du système de santé et l'offre de soin. Les déterminants sociaux, économiques et environnementaux, mais aussi les conditions de vie sont autant de facteurs qui influencent la santé des individus. Représentant 25% des causes de décès, les tumeurs sont la première cause de mortalité, suivies par les maladie cardio-neurovasculaires qui représentent 20% des causes de décès. De plus, chez les personnes vivants avec une ou plusieurs affection longue durée (ALD), nous enregistrons comme première cause les diabètes de type 1 et 2.</p> <p>Pratiquer une activité physique régulière et adaptée, privilégier une alimentation saine, réduire les temps d'écran, limiter les consommations comme l'alcool, le tabac, préserver sa santé sexuelle, autant d'exemple de comportements bénéfiques qui peuvent préserver la santé des individus et réduire le risque d'apparition de maladies.</p>
Objectifs	<p>Sensibiliser et outiller les individus aux comportements favorables à la santé.</p> <p>Adapter les messages et les actions aux populations cibles.</p> <p>Etre un pôle ressource pour les acteurs locaux.</p>
Publics visés	Tous les publics et professionnels du soin et du médico-social
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, les cabinets de radiologie, les pharmacies, les laboratoires d'analyses médicales, les associations spécialisées, PMI et PMS, les communes, les services de la collectivité en contact direct avec le public, l'éducation nationale, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers AURA (CRCDC)
Modalités d'action	Déployer sur le territoire les actions de la stratégie sport-santé en coordonnant les actions avec les acteurs locaux. Donner accès à une activité physique adaptée et accessible à tous sur le territoire. Mettre en avant les initiatives existantes. Mettre en place des actions de sensibilisation sur la santé globale : alimentation saine, santé sexuelle, écran, ... Basé sur l'existant et en coordination avec les acteurs de terrain, déployer des campagnes de sensibilisation et proposer des ateliers. Outiller les individus et professionnels en matière de prévention et d'éducation à la santé sur les différents thèmes. Rassembler et mettre à disposition des partenaires des outils ressources pour les interventions auprès des publics.
Pilotage	Thonon Agglomération et co-pilotage CPTS du bas-chablais
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets et support logistique des partenaires. Temps de travail des professionnels dédiés au CLS
Évaluation	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées. Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés et nombre de personnes touchées. Mise en place effective du pôle ressource.
Lien avec d'autres dispositifs	Projet régional de santé 2018-2028, PRAPS 2023-2028 et SRS 203-2028. Interventions du département 74 en santé et prévention. Stratégie sport santé 2025-2030, Programme Alimentaire territoriale PAT, 1000 premiers jours, convention territoriale globale et contrat de ville, Axe 4 et 5 du projet médico-soignant des HDL, Missions des CPTS.

Fiche Action 3 : Développer le repérage précoce en santé mentale

Constat/ Problématique	L'OMS définit la santé mentale comme un état de bien-être permettant à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux et de contribuer à la vie de sa communauté. Santé publique France estime qu'au national c'est 13 millions de personnes qui vivent avec un trouble psychique par an et, parmi elles, 3 millions vivent avec un trouble sévère. Ces dernières années, on estime ainsi qu'1 personne sur 5 sera concernée par un trouble mental à un moment de sa vie. Si les besoins de prise en charge sont importants, l'offre de soin est insuffisante au national et nous l'observons en local également. De plus, les freins liés à la stigmatisation sur les questions de santé mentale limitent d'autant plus les prises en charge. Face à l'ampleur du problème et à l'urgence, l'état a déclaré la santé mentale comme Grande cause nationale 2025. Notre territoire ne fait pas exception et le diagnostic local relève des besoins similaires. La santé mentale ne se limitant pas au système de soins, les actions doivent se décliner à tous les niveaux : milieu professionnel, milieu scolaire... le repérage précoce et la prise en charge permettent un retour plus rapide et durable à un état de bien-être.
Objectifs	Améliorer le repérage précoce des troubles mentaux. Orienter plus rapidement et efficacement les personnes concernées. Retrouver un état de bien-être mental plus rapidement et plus durablement. Fluidifier l'accès aux soins psychologiques.
Publics visés	Tous les publics en particulier les populations fragiles (jeunes, personnes en perte d'autonomie et en précarité). Les professionnels.
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, les municipalités, l'éducation nationale, Collectif SISM Chablais, DAC 74, Maison des Adolescents, équipe mobile psychiatrie et précarité, associations spécialisées, médecine du travail, MJC, Centres sociaux, structures d'insertion par l'activité économique
Modalités d'action	Proposer des formations aux professionnels du soins et médico-social et aux agents territoriaux pour les outiller à repérer et orienter les personnes concernées. Soutenir les initiatives visant à outiller les aidants et favoriser la pair-aidance. Travailler le maillage de territoire et le réseau des acteurs en santé mentale par un répertoire à jour et des rencontres favorisant l'interconnaissance et le travail de collaboration visant une continuité dans les prises en charges. Faciliter l'accès à l'information "vers qui m'orienter" pour faciliter l'accès aux soins, notamment des publics les plus précaires en mobilisant les dispositifs nationaux et les expérimentations pertinentes sur le territoire.
Pilotage	Thonon Agglomération et EPSM74
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets et support logistique des partenaires et temps de travail des professionnels intervenants sur les actions. Possibilité de financement de la CPAM pour 1 session de formation Premier secours en santé mentale (PSSM) pour les acteurs du médico-social.
Evaluation	Nombre de séances de formation organisées et nombre et type de personnes formées. Nombre de structures répertoriées. Existence d'un répertoire. Nombre de rencontres de travail organisées. Nombre de projets soutenus sur la pair aidance et les aidants.
Lien avec d'autres dispositifs	Projet régional de santé 2018-2028, PRAPS 2023-2028 et SRS 203-2028. Projet territorial en santé mentale (PTSM), Semaines d'information en santé mentale (SISM), Stratégie sport santé 2025-2030, Plan d'action Santé mentale Grande cause nationale 2025- Convention territoriale globale - CISPDP - R- Axe 3 du projet médico-soignant des HDL et contrat de ville

Fiche Action 4 : Promouvoir la destigmatisation en santé mentale

Constat/ Problématique	Comme mis en avant dans le cadre de "Parlons Santé mentale", la destigmatisation est un élément clé de la prise en charge en santé mentale. Un problème qui touche à la santé physique est plus facilement avouable ou reconnu. La question de la santé mentale est encore trop souvent tabou et il est nécessaire de poursuivre les efforts en matière de réduction des préjugés, de la honte et des discriminations associées aux troubles psychiques. Ce sont des enjeux essentiels pour favoriser le recours aux soins, l'inclusion sociale et le bien-être des personnes concernées. Il est primordial de travailler la destigmatisation au niveau du repérage, de la prise en charge sans oublier la dimension du vivre avec un trouble au quotidien.
Objectifs	Améliorer les connaissances du publics sur les questions de santé mentale. Rendre la santé mentale visible, compréhensible et normalisée auprès du public. Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle. Promouvoir le lien-social comme facteur de protection.
Publics visés	Tous les publics
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, les municipalités, l'éducation nationale, Collectif SISM Chablais, DAC 74, Maison des Adolescents, équipe mobile psychiatrie et précarité, associations spécialisées, médecine du travail, MJC, Centres sociaux, structures d'insertion par l'activité économique
Modalités d'action	Soutenir et renforcer les campagnes de promotion en santé mentale. Diffuser des messages positifs en santé mentale. Intervenir auprès des publics pour lever les tabous. Mettre en place des ateliers de sensibilisations dans les écoles/ entreprises. Mettre en place des actions favorisant le lien-social. Ouvrir des espaces de paroles. Soutenir et renforcer tous les acteurs présents sur le territoire.
Pilotage	Pilote Thonon Agglomération et co-pilotage à définir
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets et support logistique des partenaires et temps de travail des professionnels intervenants sur les actions.
Evaluation	Nombre de campagnes réalisées. Canaux de diffusion des messages. Nombres et type d'ateliers organisés. Nombre et type de personnes touchées.
Lien avec d'autres dispositifs	Projet régional de santé 2018-2028, PRAPS 2023-2028 et SRS 203-2028. Projet territorial en santé mentale (PTSM), Semaines d'information en santé mentale (SISM), Stratégie sport santé 2025-2030, Plan d'action Santé mentale Grande cause nationale 2025- Convention territoriale globale - CISPD - R- Axe 3 du projet médico-soignant des HDL et contrat de ville

Fiche Action 5: Prévenir et prendre en charge les addictions

Constat/ Problématique	<p>Selon les dernières données de l'Observatoire français des drogues et tendances addictives pour 2025, les addictions regroupent l'usage de drogues : produits psychoactifs qui peuvent être licites comme le tabac ou l'alcool ou illicites comme le cannabis ou la cocaïne. Leur consommation perturbe le système nerveux central en modifiant les états de conscience des consommateurs. Cependant, on parle également d'addiction sans substance dans le cadre d'addiction aux jeux, au numérique, au sexe, au travail... Ces comportements agissent de façon similaire sur le cerveau et sont à considérer lorsque l'on parle de prévention. Le tabac, l'alcool et le cannabis sont les 3 premiers produits consommés. 21 millions de français ont déjà consommés au moins 1 fois du cannabis (30% des jeunes de 17 ans), 1,4 million sont des consommateurs réguliers et 900 000 en consomment au quotidien.</p> <p>Les conduites addictives ont de multiples conséquences sanitaires et sociales (maladies, handicaps, suicides, violences, notamment conjugales, isolement, précarité...) et concernent tous les publics. La prévention des addictions est cruciale car elle permet d'éviter l'installation d'une dépendance, maladie chronique qui, une fois installée, devient très difficile à soigner. Elle vise à protéger en particulier les jeunes, dont le cerveau plus vulnérable est particulièrement sensible aux effets des substances et comportements à risque. Elle permet de réduire les maladies graves liées aux conduites addictives et elle contribue à réduire les inégalités sociales en protégeant les plus fragiles.</p>
Objectifs	<p>Prévenir les conduites addictives. Sensibiliser le public à la question des addictions. Améliorer le repérage précoce. Fluidifier la prise en charge et la continuité des parcours.</p>
Publics visés	Tous les publics
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les cosignataires, municipalités, associations spécialisées, structures d'insertion par l'activité économique, éducation nationale, médecine du travail, centre sociaux, collèges et lycées
Modalités d'action	Déployer et soutenir les campagnes et actions de sensibilisation sur les conduites addictives. Insister sur les comportements addictifs sans produit. Travailler avec les publics sur les comportements à risques et les conséquences dans la vie quotidienne. Soutenir et promouvoir les acteurs de territoire présents. Outiller les professionnels et favoriser le repérage. Fluidifier l'orientation des personnes concernées.
Pilotage	Thonon Agglomération et co-pilotage Addiction France
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets et support logistique des partenaires et temps de travail des professionnels intervenants sur les actions. Possibilités de financement de la CPAM dans le cadre du Mois sans Tabac.
Evaluation	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées. Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés et nombre de personnes touchées. Nombre de formations dispensées et nombre et type de public formé.
Lien avec d'autres dispositifs PTSM, Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 (SIMCA), Santé mentale grande cause nationale 2025	

Fiche Action 6 : Sensibiliser et outiller en santé environnementale

Constat/ Problématique	L'OMS a montré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15% des décès. Par ailleurs, la récente épidémie de SARS-CoV-2 illustre combien dans un contexte de changement climatique, l'interaction entre les agents infectieux, les hôtes et l'environnement est au cœur des émergences infectieuses. La santé environnementale constitue une préoccupation fondamentale pour notre siècle. Environnement et santé sont ainsi étroitement imbriqués et les interactions nombreuses. Le champ de la santé environnementale est d'autant plus vaste, qu'il prend en compte les facteurs environnementaux comme le changement climatique ou la pollution de l'air et les expositions à des substances dans les milieux qui entourent et constituent le cadre de vie (habitat en zone rurale ou urbain, qualité du logement), les habitudes de consommation (alimentation, produits du quotidien et de consommation courante) ou le cadre de travail de la population. Ainsi, la santé environnementale constitue un axe prioritaire du programme de travail de Santé publique France. Cependant, si prévention, accès aux soins et santé mentale parlent aux individus, la question de la santé environnementale et l'ensemble de ses ramifications est un concept plus nouveau. La notion d'une seule santé et des liens qui existent entre la santé humaine et celle de l'environnement, maintenant validés, mais il existe encore des freins à la mise en place d'actions concrètes sur lesquels le CLS va travailler.
Objectifs	Sensibiliser le public aux questions de santé- environnementale. Outiller les professionnels et les élus. Coordonner les actions existantes et les promouvoir.
Publics visés	Tous les publics et professionnels, priorité aux plus éloignés et aux plus jeunes
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, Promotion santé, réseau GRAINE, FREDON, associations spécialisées, communes et programmes portés par l'agglomération, bailleurs sociaux, éducation nationale
Modalités d'action	Développer et mettre en place des sessions de formation à destination des professionnels. Outiller les élus et techniciens des collectivités en santé-environnementale. Coordonner avec les acteurs locaux des actions de sensibilisation du public en matière de santé environnementale. Proposer des ateliers dédiés et adaptés aux différents publics sur la question. Sensibiliser dès le plus jeune âge pour un meilleur impact dans le temps.
Pilotage	Thonon Agglomération et co-pilotage à définir
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets en santé environnement dans le cadre du plan régional santé environnement (PRSE 4) et support logistique des partenaires. Appel à projet de la CPAM sur la santé environnementale.
Evaluation	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées. Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés et nombre de personnes touchées. Nombre de sessions de formation organisées et nombre de participants. Nombre de projets soutenus.
Lien avec d'autres dispositifs	Plan régional santé environnement 2024-2028 PRSE 4, 1000 premiers jours, Plan climat air énergie territoriale PCAET et autres plans d'action des services des collectivités : eau, urbanisme, déchet, biodiversité

Fiche Action 7: Promouvoir des politiques publiques visant l'amélioration de la qualité de vie

Constat/ Problématique	25% de notre santé est déterminée par les facteurs environnementaux, aussi l'agglomération et les communes travaillent au quotidien sur l'environnement de vie des individus. Qu'il s'agisse des actions en matière d'assainissement et d'eau potable, de gestion des déchets, d'urbanisme de mobilité, d'habitat, de qualité de l'air ou de biodiversité, le champ des interventions est large. Les collectivités possèdent en ce sens un vrai levier d'action pour améliorer la qualité de vie des habitants. En intégrant la santé dans l'ensemble des politiques publiques intervenant sur la qualité de vie des habitants, on améliore la santé globale des populations.
Objectifs	Intégrer la santé dans toutes les politiques publiques Développer un urbanisme favorable à la santé
Publics visés	Elus et techniciens
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, Promotion santé, réseau GRAINE, FREDON, associations spécialisées, communes et programmes portés par l'agglomération, bailleurs sociaux, éducation nationale
Modalités d'action	Mettre du lien et coordonner les politiques portées par les collectivités locales. Proposer des ateliers et formations aux techniciens et élus pour s'approprier la question de la santé environnementale. Organiser des temps de travail collectifs permettant d'avoir une approche transversale et de bénéficier des initiatives de chacun et des projets en cours de mise en oeuvre. Favoriser l'appropriation du sujet santé dans le déploiement des politiques liées à l'environnement de vie. Mettre en place et outiller les élus et techniciens, bailleurs sociaux pour un urbanisme favorable à la santé. Intégrer la dimension dans tous les projets d'aménagements urbains et d'habitat. Communiquer auprès des habitants sur l'impact de ces politiques sur leur santé.
Pilotage	Thonon Agglomération via 2 services pour une transversalité
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets en santé environnement dans le cadre du PRSE 4 et support logistique des partenaires
Evaluation	Nombre d'ateliers organisés. Nombre de personnes ayant suivi les ateliers. Nombre et formations proposées. Nombre de sessions de travail collectif organisées. Nombre de projets intégrant la dynamique santé déployés.
Lien avec d'autres dispositifs	Plan régional santé environnement 2024-2028 PRSE 4, 1000 premiers jours, Plan climat air énergie territoriale PCAET et autres plans d'action des services des collectivités : eau, urbanisme, déchet, biodiversité

Fiche Action 8: Développer une politique de prévention globale

Constat/ Problématique	<p>Le PRSE 4 2024-2028 propose 4 axes prioritaires et 11 actions concrètes. Il vise à inscrire la santé dans toutes les politiques, et l'environnement dans toutes les politiques de santé, c'est-à-dire prendre en compte l'impact de l'environnement sur la santé dans l'ensemble des interventions publiques. Il adopte une approche globale et intégrée incluant la santé humaine, animale et la qualité de l'environnement via le concept dit "One Health" (une seule santé). Ce PRSE vise à mobiliser les territoires pour que chaque collectivité et acteurs locaux puissent reprendre les actions et les déployer ce qui est l'objet de la fiche action 7 du CLS. Il vise également à développer les connaissances et diffuser l'information sur la question, ce qui est repris au sein de la fiche action 6 du CLS. Il est primordial de réduire l'exposition des personnes aux risques environnementaux. Si notre territoire dispose d'un accès à une eau de qualité, la priorité est mise sur la lutte contre les espèces à impact pour l'Homme. En effet, notre territoire est impacté par les espèces allergisantes et invasives comme l'ambrosie ou les chenilles processionnaires. Il est également impacté par le risque de zoonoses (maladies passant de l'animal à l'homme) comme dans le cas des tiques et des moustiques tigres. La préservation de la biodiversité est au coeur des enjeux pour conserver un environnement en santé favorable à la santé des habitants.</p>
Objectifs	<p>Réduire les expositions aux risques environnementaux. Préserver notre environnement de vie. Limiter le passage des maladies de l'animal à l'homme.</p>
Publics visés	Tous les publics et professionnels, priorité aux publics plus éloignés et aux plus jeunes
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, Promotion santé, réseau GRAINE, FREDON, associations spécialisées, communes et programmes portés par l'agglomération, bailleurs sociaux, éducation nationale
Modalités d'action	En lien étroit avec les services et structures engagées sur les actions de lutte contre les espèces à impact sur la santé humaine (l'ambrosie, les moustiques tigres, les tiques, les chenilles processionnaires et berce du caucase...) Sensibiliser et informer le public et diffuser les bonnes pratiques de prévention. Soutenir les actions visant à réduire la prolifération des espèces. Coordonner des actions au profit de la biodiversité. Outiller les professionnels et les particuliers.
Pilotage	Thonon Agglomération via 2 services pour une transversalité
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets en santé environnement dans le cadre du PRSE 4 et support logistique des partenaires
Evaluation	Nombre de campagnes de sensibilisation lancées, nombre d'actions auprès du public organisées et taux de participation. Nombre de séances de formation organisées.
Lien avec d'autres dispositifs	Plan régional santé environnement 2024-2028 PRSE 4, 1000 premiers jours, Plan climat air énergie territoriale PCAET et autres plans d'action des services des collectivités : eau, urbanisme, déchet, biodiversité

Fiche Action 9 : Fluidifier les parcours de soins

Constat/ Problématique	La tension sur le système de soin se ressent et se vit au quotidien sur tout le territoire national. Sans grande surprise, notre territoire connaît une situation similaire. Manque de professionnels, difficultés à prendre des rendez-vous, difficultés dans les prises en charge à domicile ou dans les déplacements, se traduisent concrètement par des retards dans les prises en charge des patients et des ruptures dans les parcours. Ainsi, sur le territoire plus de 16 000 personnes n'ont pas de médecin traitant et près de 1000 personnes en affections longues durées ne sont pas suivies régulièrement faute de médecin traitant. Les prises en charge à domicile sont également mises à mal faute d'infirmiers en libéral et d'aide-soignants et aides à domicile. Fort heureusement la présence de l'hôpital public et de structures libérales de soins non programmés permettent de prendre en charge en partie les besoins, de relayer et compléter la médecine de ville. Si le manque de moyen humain se retrouve à tous les niveaux, il existe également de nombreux acteurs et solutions possibles. Toutefois il est fait état d'un manque de lisibilité dans les parcours : vers qui s'adresser en fonction de ma situation est un enjeu majeur. La mise en lien de l'ensemble des acteurs est nécessaire pour assurer une continuité et une fluidité des parcours de soins. S'adresser à la bonne structure au bon moment.
Objectifs	Renforcer la coordination et la collaboration entre tous les professionnels de santé (soins primaires, spécialisés, médico-sociaux, structures hospitalières et associatives). Soutenir et susciter des exercices regroupés de professionnels de santé. Rendre plus lisible et accessible l'offre de soin disponible. Améliorer l'orientation des patients et la continuité des parcours de soins. Améliorer le maillage territorial des professionnels. Renforcer la complémentarité entre les communes du territoire et éviter l'effet concurrence.
Publics visés	Tous les publics
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, la médecine publique, la médecine de ville, scolaire, du travail, les associations spécialisées, les communes
Modalités d'action	En lien avec l'ensemble des acteurs du soin, repertorier, cartographier les acteurs et identifier leurs missions. Programmation de rencontres et d'échanges réguliers entre professionnels : forum, conférences ... Développement d'outils de communication pour faciliter les mises à jours et conserver les dynamiques. Travailler la littératie en santé, rendre les messages accessibles. Déterminer collectivement et mettre en place un moyen simple et efficace d'orientation des usagers dans leur parcours (comme par exemple : guichet unique, site internet, équipe mobile, ligne téléphonique...). Diffuser les bonnes informations pour un recours aux soins pertinents. Accompagner l'utilisateur dans son parcours.
Pilotage	Thonon Agglomération et co-pilotage les Hôpitaux du Léman, CPTS du Haut-Chablais et CPTS du Bas-Chablais
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets, support logistique des partenaires, temps de travail des professionnels engagés dans les actions du CLS
Evaluation	Elaboration en cours du répertoire des acteurs. Présence d'une cartographie. Nombre de structures et professionnels enregistrés. Présence d'un point d'orientation. Nombre de personnes orientées via ce point d'orientation. Niveau de satisfaction des usagers du point d'orientation. Nombre de rencontres entre partenaires organisées. Niveau de satisfaction du réseau de professionnels.
Lien avec d'autres dispositifs	Projet régional de santé 2018-2028, PRAPS 2023-2028 et SRS 2023-2028. Interventions du département 74 en santé et prévention. Projet médico-soignant des Hôpitaux du Léman, Plan d'action des CPTS du haut et bas chablais

Fiche Action 10 : Favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé sur le territoire

Constat/ Problématique	Comme constaté en fiche action 9 du CLS, le manque de personnel se situe à tous les niveaux et particulièrement au sein de notre territoire où la moyenne de patients pour un médecin est de 1800 alors qu'elle se situe autour de 1000 au national. Il est nécessaire de travailler l'attractivité du territoire pour les professionnels, pour les inciter à venir s'installer sur notre territoire mais aussi à rester. Il est important de comprendre ce qui constitue un attrait pour les professionnels. Les conditions d'exercice en premier lieu comme une charge de travail raisonnable et un équilibre entre vie privée et vie personnelle, un exercice coordonné et de moins en moins isolé dans un cabinet individuel et l'accès à des formations, congrès, conférences assurant une mise à jour régulières des données en constantes évolution. Ensuite, le cadre de vie a un fort impact : accéder à un logement, la question du foncier est cruciale sur notre territoire, mais aussi la disponibilité des services scolaires, crèches, activités sportives, culturelles, cadre de vie pour se projeter durablement. L'aide à l'installation et l'intégration dans des réseaux de professionnels constituent des atouts. Enfin, miser sur la formation des jeunes est indispensable. Maître de stage et internat en local permettent d'augmenter les chances d'attirer des professionnels alors que notre territoire est particulièrement éloigné des centres de formations. L'approche à mettre en oeuvre se doit être territoriale dans une logique de collaboration entre les communes du territoire, la coordination des initiatives en cours : maisons de santé, centres de santé, cabinets est nécessaire.
Objectifs	Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Favoriser la formation des jeunes. Promouvoir les métiers du médico-social. Accompagner et développer les initiatives existantes. Coordonner les projets fonciers en santé sur le territoire.
Publics visés	Tous les publics
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, la médecine publique, la médecine de ville, scolaire, du travail, les associations spécialisées, les communes
Modalités d'action	Travailler en coordination avec les CPTS et l'hôpital ainsi que les communes qui portent des projets en santé pour utiliser de façon optimale les surfaces disponibles et définir leur destination: cabinets mais également logement d'internes, de professionnels au démarrage.... Informer et faire connaître les métiers du soins et du médico-social. Organiser des formations pour les professionnels. Mettre du lien avec les centres de formation des professionnels. Développer les projets d'accueil des jeunes professionnels et des étudiants (internes). Identifier et accompagner le développement des structures et projets portés par les professionnels via des supports administratifs et logistiques.
Pilotage	Thonon Agglomération et co-pilotage Hôpitaux du Léman, CPTS du Haut-Chablais et du Bas-Chablais
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets, support logistique des partenaires, temps de travail des professionnels engagés dans les actions du CLS
Evaluation	Nombre de rencontres entre acteurs. Nombre de formations organisées. Nombre d'internes accueillis. Nombre de logements disponibles. Nombres de locaux mis à disposition. Nombre de rencontres avec les centres de formation. Nombre de maîtres de stages disponibles. Nombre de nouveaux arrivants par an. Nombre de primes d'aide à l'installation délivrées par les CPTS par an.
Lien avec d'autres dispositifs	Projet régional de santé 2018-2028, PRAPS 2023-2028 et SRS 2023-2028. Interventions du département 74 en santé et prévention. Projet médico-soignant des Hôpitaux du Léman, Plan d'action des CPTS du haut et bas chablais

Fiche Action 11 : Mettre l'accent sur l'accès aux soins des populations fragiles et précaires

Constat/ Problématique	<p>Le CLS vise la réduction des inégalités territoriales de santé. Si les barrières identifiées sur notre territoire en matière d'accès aux soins sont un défi pour chaque citoyen, ces barrières entravent de façon plus marquée encore l'accès aux soins des populations fragiles, des minorités ethniques et des personnes les plus précaires creusant toujours un peu plus le fossé des inégalités. Les facteurs socio-économiques influencent à hauteur de 45% l'état de santé d'un individu. Ainsi, la précarité et l'isolement sont des facteurs de risques. Que les raisons soient liées au volet économique et logistique : coût des consultations, coût du transport, garde d'enfant ou encore non activation de ses droits en santé, ou au volet socio-culturel : manque d'information sur les droits, barrière linguistique ou culturelle, stigmatisation ou discrimination, ou au volet santé et santé mentale : addictions, cas complexes, priorisation des besoins (alimentation, logement, sécurité en priorité), troubles psychiques, il en résulte un retard de prise en charge et de diagnostic. On assiste alors à une aggravation des pathologies chroniques ou aiguës. Ces populations se retrouvent alors à consulter aux urgences et à ne pas bénéficier du suivi nécessaire.</p>
Objectifs	<p>Réduire les inégalités d'accès aux soins. Simplifier l'accès aux soins des populations fragiles. Améliorer l'accès aux droits de santé.</p>
Publics visés	Tous les publics
Territoire ciblé	Thonon Agglomération
Partenaires	Les co-signataires, les travailleurs sociaux, les associations spécialisées, les communes
Modalités d'action	<p>Orienter les personnes vers un support administratif pour faciliter l'accès aux droits et renforcer les services d'accompagnement existants. Diffuser des informations adaptées pour les publics en précarité. Organiser des temps d'information et d'échange dans les quartiers du contrat de ville. Mettre en place des actions en lien avec la fiche action 4 du CLS sur la santé mentale. Renforcer les dispositifs mobiles qui interviennent auprès des populations. Organiser des séances de coordination entre les professionnels du soin et du social.</p>
Pilotage	Thonon Agglomération et co-pilotage à définir
Calendrier	Tout au long du CLS
Financement	Appels à projets, support logistique des partenaires, temps de travail des professionnels engagés dans les actions du CLS
Evaluation	Nombre d'ateliers organisés auprès des populations. Nombre de participants. Nombre de personnes accompagnées pour l'ouverture de leurs droits.
Lien avec d'autres dispositifs	Projet régional de santé 2018-2028, PRAPS 2023-2028 et SRS 2023-2028. Interventions du département 74 en santé et prévention. Contrat de ville, PASS des Hopitaux du Léman et projet médico-soignant

7- Moyens et évaluation

Le budget

Le CLS dispose d'un **soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Auvergne- Rhône- Alpes** dès le démarrage via le co-financement du poste de coordinateur et ce sur toute la durée du dispositif.

Thonon Agglomération ouvre **une ligne budgétaire dédiée au sein de son budget annuel pour le CLS** dès 2025.

Le montant des crédits disponibles dépendra du vote annuel du budget par le Conseil Communautaire. Ces fonds seront dédiés au financement, direct ou via des partenaires, d'actions au profit des habitants et des professionnels.

Des co-financements pourront être mobilisés et l'agglomération fera son possible pour mobiliser des fonds via les appels à projet et appels à manifestation d'intérêt ouverts chaque année.



Les moyens humains

La coordination du CLS et l'animation de sa mise en œuvre est assurée par le coordinateur du CLS en poste au sein de Thonon Agglomération.

De plus, le dispositif bénéficie de tous les services support de Thonon Agglomération (communication, finance, logistique...) ainsi que de l'investissement de tous les partenaires, communes associées et porteurs d'actions.

L'évaluation

Chaque action du CLS dispose d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Chaque année, un bilan technique et financier sera établi et présenté en COPIL.

Au terme des 5 années, une évaluation finale et des recommandations seront formulées.

8- Le cadre légal

Préambule

Le Contrat Local de Santé vise à améliorer la santé des populations et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant un plan d'actions sur cinq ans.

Outil opérationnel, il s'est construit avec les acteurs du territoire et la population en s'appuyant sur le diagnostic local de santé partagé de Thonon Agglomération qui a permis d'identifier les besoins et les spécificités du territoire dans le but d'apporter les réponses les plus adaptées à ses réalités.

Outil de coordination et de mise en lien des communes, des habitants, des acteurs de santé et des acteurs du médico-social, il permet une transversalité dans les actions portées autour de ses quatre axes stratégiques.

Ainsi, l'agglomération se saisit des enjeux de santé publique et les traduit en actions concrètes. Il offre notamment :

- L'opportunité de construire en concertation des actions coordonnées et pertinentes
- De mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs communs
- De favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance des acteurs
- De rationaliser et optimiser les ressources
- De porter une vision commune sur notre santé globale

Véritable démarche transversale, le CLS vise l'amélioration de l'état de santé globale des individus en intervenant sur l'ensemble des déterminants de santé.

Visas

- Vu l'article L. 1434-2 du Code de la Santé Publique (CSP) créé par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi HPST, modifiée, qui dispose que « la programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé... » :
- Vu l'article L.1434-17 du CSP qui dispose que « la mise en œuvre du projet de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » ;
- Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes, en date du 25 mai 2018, portant sur l'adoption du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 ;
- Vu la révision statutaire de Thonon Agglomération, approuvée par arrêté préfectoral en date du 27 mars 2025, rendant l'agglomération compétente en matière de « Concertation,

coordination, dialogue, pilotage et contractualisation en faveur d'un accès renforcé aux soins de proximité et au service de la santé globale, dont le Contrat local de santé (CLS) (article 4-3-12: Santé) » ;

- Vu le diagnostic local partagé 2025 réalisé en amont de l'élaboration du présent contrat et validé en comité de pilotage du 16 octobre 2025 ;
- Vu la délibération n°CC2026.00022 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 Janvier 2026 portant l'approbation du Contrat Local de Santé 2026-2030 ;

Considérations

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat définit les axes stratégiques et les actions qui composent le contrat local de santé ainsi que les modalités de gouvernance, de communication et d'évaluation. Il donne le cadre de l'action et précise les engagements des parties.

Article 2 : Les parties signataires

Le présent contrat est conclu entre les signataires suivants :

- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Thonon Agglomération
- Le Département de la Haute-Savoie
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie
- Les Hôpitaux du Léman
- L'Etablissement public de Santé Mentale de Haute-Savoie
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Bas-Chablais
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Haut-Chablais

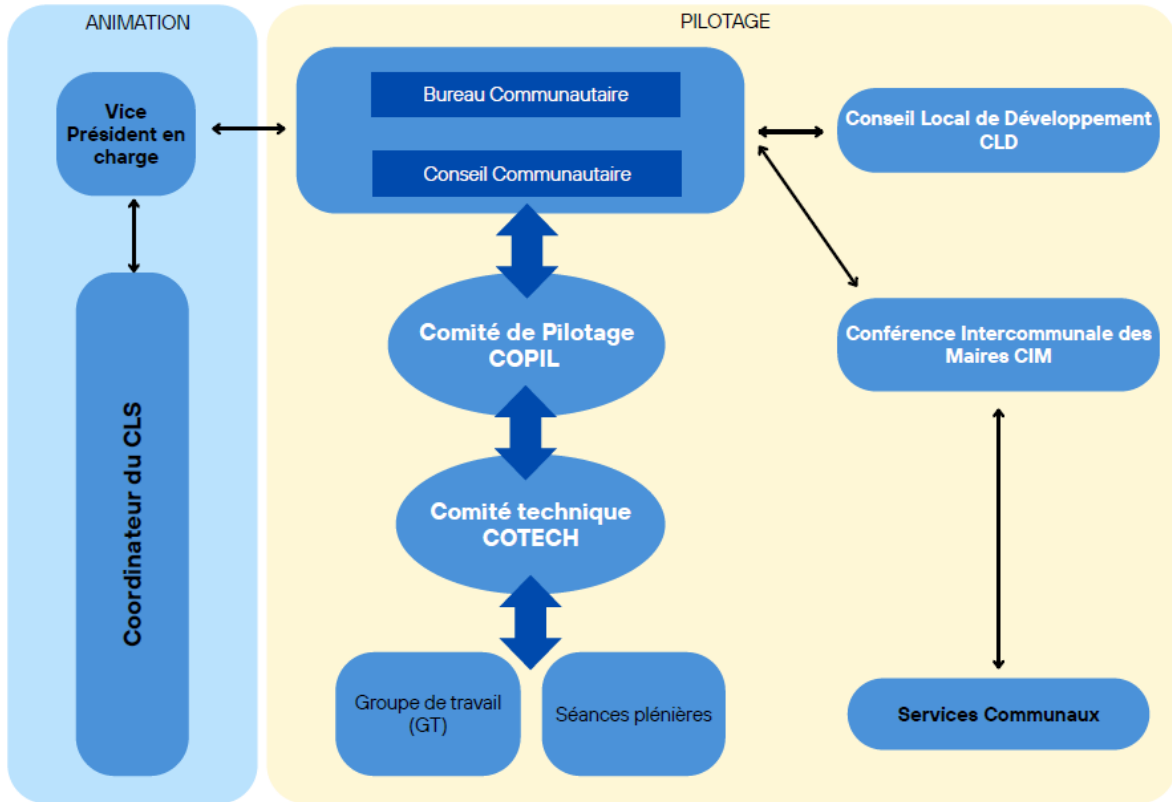
Les signataires de ce contrat s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions définies dans le contrat local de santé au sein de ses fiches actions résultant du travail collectif mené dans le cadre de l'élaboration du contrat local de santé visant à déterminer collectivement les priorités d'action du territoire de Thonon Agglomération.

Article 3 : Le périmètre du contrat

Le présent contrat s'applique sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération à savoir les 25 communes qui composent l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Thonon Agglomération.

Instances

La gouvernance du CLS s'organise selon le schéma suivant :



Tout changement de gouvernance pourra se faire sur proposition du COTECH et ou du COPIL. Le COPIL devra valider la modification et la soumettre en Bureau Communautaire (BC) pour validation finale.

Article 4 : Le Conseil Communautaire (CC) et le Bureau Communautaire (BC)

Le Conseil Communautaire (CC), qui se réunit une fois par mois, et le Bureau Communautaire (BC), qui se réunit toutes les semaines, sont les instances décisionnelles de droit au sein de Thonon Agglomération.

Le CC valide les grandes étapes du CLS officiellement : le lancement de la démarche, l'approbation du contrat, son renouvellement, son arrêt, son budget.

Le BC arbitre les points concernant le CLS qui lui sont soumis par le COPIL et donne les orientations stratégiques. Le BC désigne un vice-président en charge du CLS. Le vice-président a pour mission de suivre l'implémentation du CLS en lien direct avec son coordinateur.

Toutes les séances sont consignées par l'administration générale de Thonon Agglomération.

Article 5 : La Conférence intercommunale des Maires (CIM)

La Conférence intercommunale des Maires (CIM) est l'instance qui réunit les Maires des 25 communes au sein de Thonon Agglomération. A minima une fois par an, il sera fait un état des lieux de l'avancement du CLS au sein de cette instance. L'instance peut se prononcer sur la stratégie et proposer des ajustements.

Toutes les séances sont consignées par l'administration générale de Thonon Agglomération.

Article 6 : La séance plénière

Selon les besoins de la mise en œuvre du Contrat local de santé, des séances plénières publiques réunissant l'ensemble des acteurs du CLS pourront être organisées au maximum 1 fois par an. Ces séances ont pour objectif de présenter les avancées du CLS et de recueillir les avis et propositions des participants.

Les séances font l'objet d'un compte-rendu consigné par les services de Thonon Agglomération.

Article 7 : Le Conseil Local de Développement (CLD)

Le Conseil Local de Développement sera consulté et invité à donner son avis, aux étapes clés de l'élaboration, de mise en œuvre et de révision du CLS. Il représente les citoyens au sein de Thonon Agglomération.

Les séances font l'objet d'un compte-rendu consigné par les services de Thonon Agglomération.

Article 8 : Le Comité de Pilotage (COFIL)

Le Comité de Pilotage ou COFIL est l'instance stratégique de concertation politique et décisionnelle du CLS.

Le COFIL est composé des membres dit signataires, c'est-à-dire les signataires du présent contrat et des membres dit participants, c'est-à-dire les Maires des communes membres de Thonon Agglomération sur une base volontaire. Les Maires peuvent siéger mais ne sont pas signataires directement du contrat local de santé. L'engagement des communes membres passant par la signature de Thonon Agglomération. Les membres participants ne votent pas en cas d'arbitrage.

Les Maires des 25 communes pourront à tout moment de la vie du contrat intégrer ou sortir du COFIL sur simple notification au coordinateur du contrat local de santé au sein Thonon Agglomération.

Le nombre de membres signataires et participants est limité à 17 pour conserver le caractère opérationnel de l'instance.

Le COPIL a pour objectif de :

- Définir et actualiser la stratégie et les actions du contrat local de santé
- Arrêter la programmation annuelle des actions
- Proposer un budget qui sera voté en Conseil Communautaire et assurer que les ressources disponibles permettent de réaliser les actions attendues
- Superviser les évaluations du contrat local de santé
- Etudier et valider les propositions opérationnelles émanant des réunions de préparation du COPIL et des groupes thématiques du Contrat local de santé
- Assurer la bonne articulation avec les autres dispositifs en place sur le territoire

Le COPIL se réunit au minimum une fois par an et en séance supplémentaire autant que nécessaire à l'initiative du Vice-Président en charge du CLS ou à la demande d'au moins un des signataires.

Chaque séance est convoquée par écrit au minimum 10 jours calendaires avant la date retenue par courrier ou courriel et fait l'objet d'une prise de note consignée par les services de Thonon Agglomération et envoyée aux membres du COPIL au plus tard un mois après la tenue de la séance.

En cas de besoin d'arbitrage, seuls les membres signataires sont habilités à voter. Seuls les membres signataires peuvent proposer l'entrée d'un nouveau membre signataire au COPIL. La proposition devra être mise au vote d'une séance de COPIL.

Selon les besoins, des intervenants extérieurs peuvent participer aux séances pour apporter des éléments techniques visant à faciliter les prises de décision des membres.

Les séances ne sont pas publiques et les informations et documents échangés sont confidentiels.

Article 9 : Le comité technique (COTECH)

Le comité technique est l'instance technique du contrat local de santé.

Le COTECH est composé des représentants des pilotes et copilotes des fiches actions et actions mise en œuvre dans le cadre du CLS. Il s'agit ici uniquement de techniciens. Ces réunions peuvent également intégrer des partenaires clés du contrat local de santé à la suite de la concertation des membres. Le COPIL devra être tenu informé en tout temps de la composition des membres du COTECH via les comptes-rendus des séances.

Les réunions du COTECH visent à :

- Traduire de manière opérationnelle la stratégie décidée par le COPIL
- Apporter une réflexion méthodologique et une expertise technique
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des actions
- Conseiller les groupes de travail et consolider leurs recommandations et travaux
- Proposer au COPIL les actions à mener, leur suivi et évaluation
- Faire remonter et alerter le COPIL sur les besoins d'ajustement du contrat local de santé
- Evaluer la projection annuelle

Les réunions se tiennent à minima une fois avant chaque COPIL et autant que nécessaire pour la bonne implémentation du contrat local de santé. Chaque séance est convoquée par courriel au minimum 7 jours calendaires avant la date retenue et fait l'objet d'une prise de note consignée par Thonon Agglomération et envoyée aux membres dans un délai maximal de 15 jours calendaires après la tenue de la réunion.

Les réunions ne sont pas publiques et les informations et documents échangés sont confidentiels.

Article 10 : Le groupe de travail (GT)

Le contrat local de santé s'appuie sur des axes stratégiques qui se déclinent en actions. Chaque axe stratégique qui compose le contrat local de santé est travaillé au sein d'un groupe de travail ou GT.

Les GT sont composés des représentants de l'ensemble des signataires, élus du territoire, techniciens, professionnels du soin, du médico-social, du social, du milieu associatif et des représentants des citoyens sur une base volontaire.

Les GT ont pour mission de :

- Réunir les acteurs locaux par thématique et travailler collectivement
- Identifier les besoins et proposer les actions à mener être force de proposition
- Déployer la stratégie et les actions définies au sein du Contrat local de santé
- Assurer la mise en œuvre sur le terrain des actions et leur évaluation
- Désigner les copilotes des actions
- Soutenir dans l'opérationnel le coordinateur du CLS

La coordination du contrat local de santé invite les partenaires identifiés à prendre part aux séances, chaque participant peut participer régulièrement ou non. Chaque GT se réunit à minima une fois par an et autant que nécessaire pour assurer la bonne implémentation du CLS.

Les GT peuvent se diviser en sous thématique autant que nécessaire pour travailler des actions particulières.

Chaque séance est convoquée par le coordinateur du CLS à minima 7 jours calendaires avant la date de la séance retenue et chaque séance fera l'objet d'un compte rendu consigné par Thonon Agglomération qui sera envoyé aux membres de chaque GT présent ou non lors de la séance pour assurer le suivi du travail.

Les séances ne sont pas publiques et les informations et documents échangés sont confidentiels.

Article 11 : La coordination et l'animation

L'animation et la coordination de l'ensemble du Contrat local de santé sont assurées par le coordinateur du Contrat local de santé de Thonon Agglomération. La personne a pour mission notamment de :

- Assurer la mise en œuvre du contrat local de santé en lien étroit avec les partenaires et acteurs locaux
- Organiser et animer les instances du contrat local de santé : COPIL, réunions des maitres d'ouvrage, GT, plénières...
- Assurer le suivi et la prise en compte des décisions des instances de gouvernance et l'archivage des décisions
- Participer avec les services de l'agglomération à la mobilisation des financements potentiels
- Assurer la veille sur les besoins en santé du territoire et proposer des ajustements
- Assurer la communication interne et externe sur le contrat local de santé
- Assurer le lien avec les Maires des 25 communes
- Veiller à articuler le CLS avec les autres dispositifs publics portés par l'agglomération
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre

Le coordinateur travaille sous la direction de son responsable hiérarchique direct et en étroite collaboration avec le vice-président en charge du CLS pour Thonon Agglomération.

Le financement du poste de coordinateur est assuré à part égale par l'Agence Régionale de Santé Auvergne- Rhône- Alpes et Thonon agglomération sur la durée du contrat local de santé.

Evaluation, communication et modification

Article 12 : Les modalités de suivi et évaluation

Chaque année un bilan technique et financier du contrat local de santé sera réalisé et transmis à l'ARS selon les modalités définies par la convention de financement qui lie l'ARS et Thonon Agglomération.

Chaque action prévoit des indicateurs d'évaluation qui seront suivis tout au long de la mise en œuvre du CLS. Chaque action sera ainsi évaluée une fois par an. Un bilan annuel des actions sera soumis une fois par an à la réunion pré-COPIL et au COPIL.

Un bilan final est prévu au terme des 5 années du contrat local de santé. Il présentera le bilan des actions et les recommandations en cas de renouvellement du CLS.

Chaque année, le CLS fera l'objet d'une planification annuelle qui sera présentée en amont au COTECH et au COPIL et validé.

Article 13 : Communication

Toute communication officielle engageant le Contrat local de Santé de Thonon Agglomération ne peut émaner que de Thonon Agglomération.

Les communications externes et articles de presse au sujet du contrat local de santé doivent être validées en amont par Thonon Agglomération et l'ARS. Si elles concernent un ou plusieurs signataires, elles doivent également recevoir la validation du dit signataire.

Les communications sont soumises à la retenue professionnelle. Les membres et signataires du Contrat local de santé sont tenus par le devoir de réserve et la confidentialité des échanges.

Thonon Agglomération met en ligne, par le biais de son site internet, une page dédiée au Contrat local de Santé, tous les documents publics et diffusables largement sont disponibles en téléchargement sur cette page.

Pour toute demande concernant le Contrat local de santé, le coordinateur du CLS centralise les demandes au sein de Thonon Agglomération.

Article 14 : Durée et révision

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années à compter de sa date de signature. Il pourra être révisé et complété par les parties au cours de sa période de validité. Toute modification devra faire l'objet d'une validation en COPIL et d'un avenant.

Le présent contrat est signé en 8 exemplaires originaux à Perrignier, le 28 janvier 2026,



Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS)

Reynald LEMAHIEU, Directeur de la délégation départementale de Haute-Savoie



Conseil départemental de la Haute-Savoie

Martial SADDIER, Président



Les Hôpitaux du Léman (HDL)

Laurent DONADILLE, Directeur



Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Bas-Chablais (CPTS)

Valentine GRANGEON, Présidente

THONON
agglomération

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Christophe ARMINJON, Président



Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Savoie (CPAM)

Pierre FENEYROL, Directeur



Etablissement public de santé mentale 74 (EPSM 74)

Clément CAILLAUX, directeur



Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Haut-Chablais (CPTS)

Rémy VERDIER, Président



_____ THONON
agglomération

